

Ce règlement intérieur applicable à l'école du **CP au CM2** a été retravaillé après consultation du Conseil d'Etablissement réuni le 02 juillet 2014. Il définit les droits et devoirs des élèves, des enseignants et des parents.

<b>REGLEMENT ECOLE PRIMAIRE</b>		
	<b>Règles et devoirs</b>	<b>Réparations et/ou sanctions</b>
<b>A L'ECOLE</b>		
<b>LES ELEVES</b>		
<b><u>Je dois être à l'heure</u></b>	- j'arrive dans la cour entre 8h et 8h25 / 13h20 et 13h25.	- 1 retard ☞ 1 remarque orale. - 2 retards ☞ 1 billet de retard. - A partir de 5 billets de retard : ☞ 1 feuille de réflexion.
<b><u>Au signal je me range.</u></b>	- immédiatement. - en silence, sans bousculade et en bon ordre.	1) remarque orale. 2) copie d'une partie du règlement
<b><u>Mes déplacements dans l'école</u></b>	-Je ne cours pas. -Je me déplace dans le calme, sans bruit. - ni sauts de marche, ni bousculade.	1) remarque orale. 2) copie d'une partie du règlement.
<b><u>Ma tenue vestimentaire</u></b>	-port obligatoire de mon tablier sur une <b><u>tenue correcte</u></b> (pas de short l'été). -Pas de tenues spécialisées (effets militaires, tenues de sport ou jogging en dehors de l'E.P.S) ni de jupe courte. -les bijoux peuvent être dangereux et restent sous l'entière responsabilité de mes parents. - j'ai le visage dégagé pour mieux visualiser le tableau et écrire dans de bonnes conditions.	1) remarque orale. 2) copie d'une partie du règlement.
<b><u>La politesse</u></b>	- je suis poli(e). - je dis « bonjour », « au revoir », « s'il vous plaît », « merci », Mademoiselle, Madame ou Monsieur. - j'emploie un langage correct, avec toutes les personnes qui fréquentent l'école.	1) excuses orales. 2) lettre d'excuses. 3) feuille de réflexion. 4) appel de la direction.
<b><u>Je ne veux être ni insulté(e) ni agressé(e)</u></b>	- j'adopte une conduite positive : pas de jeux de bagarre, ni coups, ni de croche-pieds. - j'emploie un vocabulaire correct : pas de grossièretés, ni de propos déplacés, ni d'insultes. - je ne réponds pas à la violence par la violence : je demande à l'adulte de surveillance d'intervenir si nécessaire. - je surveille le niveau sonore de ma voix. - je dis « vous » aux adultes. <b>=&gt; je ne dois pas mettre les autres en</b>	1) excuses orales. 2) lettre d'excuses. 3) feuille de réflexion. 4) appel de la direction.

	<b>danger.</b>	
<b><u>En classe</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je travaille</li> <li>- je respecte le code classe où j'apprends la vie en communauté.</li> <li>- j'ai toujours « mes outils » de travail.</li> <li>- je respecte le mobilier et les locaux mis à disposition, les laisse propres et rangés après la classe ou l'étude.</li> <li>- j'ai toujours mon carnet de correspondance dans mon cartable.</li> <li>- mon agenda est tenu correctement, c'est un outil de travail.</li> </ul>	<p>1) remarque orale et prêt de matériel collectif.</p> <p>2) copie règlement partie concernée.</p>
<b><u>En récréation, je m'amuse</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- j'accueille les nouveaux élèves et les invite à mes jeux.</li> <li>- je respecte les espaces verts (plantations, pelouses, arbustes, les murs).</li> <li>- j'utilise les poubelles.</li> <li>- un espace est réservé dans la cour pour les jeux de ballon (voir le planning d'occupation)</li> <li>- portables et jeux électroniques sont interdits.</li> <li>- ballons très durs en cuir et balles rebondissantes sont interdits.</li> <li>- je n'entre pas dans l'école sans autorisation.</li> <li>- les jeux : ni brutaux, ni dangereux</li> <li>- je ne lance ni terre ni cailloux</li> <li>- je ne me suspends ni aux butts ni aux branches.</li> <li>- Si « danger », je préviens les adultes de surveillance.</li> </ul>	<p>1) excuses orales.</p> <p>2) lettre d'excuses.</p> <p>3) feuille de réflexion + si dégradation, je répare.</p> <p>4) appel de la direction.</p>
<b><u>Les toilettes</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- j'y vais pendant les récréations de préférence. - pas de « séjour » dans les toilettes (pas de jeux d'eau/papier)!</li> <li>- je ne « bouche » pas les toilettes (papier hygiénique, saletés : épiluchures, emballages, goûters...)</li> <li>- je tire la chasse d'eau, je me lave les mains.</li> </ul>	<p>1) remarque orale.</p> <p>2) copie de la partie du règlement.</p> <p>3) feuille de réflexion.</p>
<b><u>A la sortie de l'école</u></b> <b><u>En sortant de l'école</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je ne sors pas sans prévenir mon enseignant(e)</li> <li>- je n'oublie rien : <b><u>le retour en classe étant interdit ; idem si je reste à l'étude.</u></b></li> </ul>	<p>1) appel de l'enseignant (e)/direction.</p> <p>2) feuille de réflexion.</p>
<b><u>LES PARENTS</u></b>	<b>NOUS NOUS ENGAGEONS A :</b>	
<b><u>Notre enfant est absent</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir l'école par téléphone/ par mail le plus rapidement possible <i><a href="mailto:direction-ecole@saintpaul-lille.fr">direction-ecole@saintpaul-lille.fr</a> ou <a href="mailto:secretariat-ecole@saintpaul-lille.fr">secretariat-ecole@saintpaul-lille.fr</a></i></li> <li>- à son retour, justifier son absence par écrit dans le carnet de correspondance.</li> </ul>	
<b><u>Notre enfant s'absente pendant le temps de classe</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir à l'avance par écrit son enseignant(e).</li> </ul>	
<b><u>Notre enfant arrive à l'heure</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déposer et reprendre notre enfant aux horaires réglementaires</li> <li>- attendre la fin de l'étude, si notre enfant n'est</li> </ul>	

	pas « récupéré » à 16h55.	
<b><u>Notre enfant et sa tenue</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>inscrire ses nom et prénom sur ses vêtements et son tablier.</u></li> <li>- éviter le port de bijoux qui peuvent être dangereux et ne sont pas de la responsabilité de l'école. Interdiction du vernis et maquillage.</li> <li>- ne lui donner <u>ni sucettes, ni chewing-gum</u> (interdits) ni bonbons. .</li> </ul>	
<b><u>Notre enfant et sa santé</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir l'enseignant(e) dès la rentrée si traitement médical particulier.</li> <li>- <u>La pédiculose du cuir chevelu (poux) est le fléau des lieux accueillants un jeune public et plus particulièrement celui des écoles.</u> Merci de vérifier régulièrement et minutieusement la tête de votre enfant et de prévenir sans aucune gêne l'enseignant(e) en cas d'infestation. Traiter avec soin et sur le long terme.</li> <li>- signaler le cas de maladies chroniques pour établir un PAI ( Projet d'Accueil Individualisé)</li> </ul>	
<b><u>Notre enfant et son matériel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surveiller qu'il vienne avec tout son matériel (cahiers, livres....)</li> <li>- qu'il n'apporte pas d'objets jugés inutiles à la scolarité (portables, MP3...) ou dangereux (allumettes, couteaux...)</li> <li>- veiller à l'état de ses affaires, à ce que rien ne lui manque.</li> <li>- soigner les livres prêtés.</li> <li>- <u>consulter et signer les agendas chaque soir.</u></li> <li>- <u>signer les travaux : les évaluations.</u></li> </ul>	
<b><u>Nos relations avec les enseignants</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre rendez-vous avec l'enseignant 24, 48 heures avant.</li> <li>- laisser l'enseignant libre, pour accueillir, pour effectuer, son service de surveillance, le matin et le soir (obligations légales).</li> <li>- s'adresser au chef d'établissement concernant l'affichage de manifestations extérieures à l'école.</li> <li>- tenir à jour n° de téléphone (fixe et portable)</li> <li>- prévenir d'un changement d'adresse (par écrit) ou de situation personnelle.</li> <li>- <b>respecter les sanctions prises par l'équipe éducative.</b></li> </ul>	
<b><u>LES ENSEIGNANTS</u></b>	<b>L'ECOLE S'ENGAGE A</b>	
<b><u>Maladie ou accident</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir immédiatement les parents ( SAMU/POMPIERS...), afin que ceux-ci viennent le plus vite possible.</li> </ul>	
<b><u>Rendez-vous parents</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recevoir les parents chaque fois que cela est nécessaire.</li> </ul>	
<b><u>Sécurité</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- exécuter les exercices de sécurité suivant la réglementation en vigueur (alerte incendie : 1 fois par trimestre).</li> </ul>	
<b><u>Goûter</u></b>	Les goûters ne sont plus autorisés sur le temps scolaire, selon les lois en vigueur, sauf études et garderies.	

Les élèves en contravention avec ce règlement s'exposent aux réparations et/ ou sanctions citées ci-dessus.

**Feuilles de réflexion et Avertissement\* :**

- 3 feuilles de réflexions = 1<sup>er</sup> Avertissement ☞ 1 heure de retenue à l'école.
- 5 feuilles de réflexions = 2<sup>ème</sup> Avertissement ☞ 2 heures de retenue à l'école.
- 6 feuilles de réflexions = 3<sup>ème</sup> Avertissement ☞ exclusion temporaire voir définitive.

Pour l'exclusion temporaire ou définitive, cela est du ressort du Chef d'Etablissement sur décision du Conseil exceptionnel.

**Conseil exceptionnel :**

Le conseil exceptionnel est réuni sur convocation du Chef d'Etablissement et sous la présidence de celui-ci ; il est composé :

- des enseignants du cycle.
- de l'enseignant de la classe de l'année antérieure.
- d'un membre du personnel éducatif (surveillant – responsable pastorale)
- d'un représentant du bureau A.P.E.L.

Chaque membre dispose d'une voix. Le président dispose de deux voix. Le vote est effectué à bulletin secret.

Le Conseil exceptionnel entend obligatoirement l'énoncé des faits reprochés à l'élève, l'élève lui-même, ainsi que ses parents, les élèves délégués de la classe ainsi que toute personne susceptible d'éclairer par son témoignage la décision à prendre.

Le Conseil exceptionnel est seul habilité à prononcer l'exclusion définitive de l'élève. Il peut faire usage de toute autre sanction qu'il considérera adaptée à la situation envisagée. La décision prise est notifiée par écrit à la famille dans les 8 jours qui suivent la tenue du Conseil. La présence d'un avocat n'est pas autorisée.

***Nous nous engageons à suivre ces règles.***

Ma signature :

Signature de Maman :

Signature de Papa :

Signature de l'enseignant :

Signature du Chef d'établissement :